

BANQUE DE TUNISIE

Société Anonyme au capital de 270.000.000 Dinars Siège social : 2, Rue de Turquie – 1001 Tunis

La BANQUE DE TUNISIE publie ci-dessous ses indicateurs d'activité relatifs au 1^{er} trimestre 2023.

(en K.Dinars)	Du 01/01/2023 au 31/03/2023	Du 01/01/2022 au 31/03/2022	Mars-23	Mars-22	Déc-22	Var
Produits d'exploitation bancaire	190 114	151 742	190 114	151 742	692 513	25,3%
Intérêts	141 969	107 829	141 969	107 829	491 158	31,7%
Commissions en produits	18 833	17 613	18 833	17 613	77 223	6,9%
Revenus du portefeuille commercial et d'investissement	29 312	26 300	29 312	26 300	124 132	11,5%
Charges d'exploitation bancaire	78 884	56 177	78 884	56 177	268 656	40,4%
Intérêts encourus	77 187	54 937	77 187	54 937	260 678	40,5%
Commissions encourues	1 697	1 240	1 697	1 240	7 978	36,9%
Produit Net Bancaire	111 230	95 565	111 230	95 565	423 857	16,4%
Autres produits d'exploitation	114	105	114	105	1 205	8,6%
Charges opératoires	38 210	35 702	38 210	35 702	136 867	7,0%
Frais de personnel	28 159	26 869	28 159	26 869	99 437	4,8%
Charges générales d'exploitation	10 051	8 833	10 051	8 833	37 430	13,8%
Structure du portefeuille au bilan			1 186 888	1 163 827	1 116 641	2,0%
Portefeuille titres commercial			19 853	102 787	39 742	-80,7%
Portefeuille titres d'investissement dont :			1 167 035	1 061 040	1 076 899	10,0%
Bons de trésor en portefeuille			578 144	556 768	578 144	3,8%
Encours net des crédits (1)			5 337 197	4 885 358	5 299 344	9,2%
Encours des dépôts			5 295 190	4 810 485	5 305 679	10,1%
Dépôts à vue			1 857 641	1 751 561	1 757 543	6,1%
Dépôts d'épargne			1 792 843	1 674 143	1 756 102	7,1%
Dépôts à terme			1 644 706	1 384 781	1 792 034	18,8%
Emprunts et ressources spéciales au bilan			324 761	395 292	323 997	-17,8%
Capitaux propres apparaissant au bilan (2)			1 206 583	1 103 266	1 040 266	9,4%

⁽¹⁾ L'encours des crédits fin Mars 2023 tient compte des provisions constituées durant la période

⁽²⁾ Compte non tenu du résultat de la période

BANQUE DE TUNISIE NOTES SUR LES INDICATEURS D'ACTIVITE ARRETES AU 31 MARS 2023

1. Bases retenues pour l'elaboration des indicateurs trimestriels :

La Banque de Tunisie est un Etablissement de crédit au capital de 270.000.000 dinars. Elle est régie par la loi n° 2016-48 du 11 juillet 2016 relative aux banques et aux établissements financiers.

Les indicateurs d'activité sont élaborés conformément aux normes comptables bancaires et aux règles définies par la Banque Centrale de Tunisie en matière de présentation de la situation comptable et des normes prudentielles définies par la circulaire n° 91-24.

2. PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES:

Les indicateurs d'activité de la BANQUE DE TUNISIE sont établis en application des principes comptables suivants :

2.1. Règle de constatation des intérêts et commissions :

Les intérêts et commissions sont comptabilisés conformément aux règles prévues par la Norme Comptable n°03 relative aux revenus.

2.1.1. La constatation des intérêts :

Les intérêts sont comptabilisés au compte de résultat à mesure qu'ils sont courus sur la base du temps écoulé et du solde restant en début de chaque période.

L'engagement établi entre la banque et le bénéficiaire mentionne les règles de calcul de ces intérêts. Ainsi, les tableaux d'amortissement permettent à la banque de connaître d'avance le montant de ces intérêts. Lorsque le contrat prévoit que le montant des intérêts est indexé sur un indicateur quelconque (généralement le T.M.M.), la connaissance de cet indicateur permet à la banque d'effectuer des estimations fiables de ses revenus.

2.1.2. La constatation des commissions :

Les commissions sont enregistrées selon le critère de l'encaissement. Ainsi, et conformément à la norme sectorielle n°24 :

- Si les commissions rémunèrent la mise en place de crédits (telles que les commissions d'étude), elles sont prises en compte lorsque le service est rendu;
- Si les commissions sont perçues à mesure que le service est rendu (telles que les commissions sur engagements par signature), elles sont comptabilisées en fonction de la durée couverte par l'engagement.

2.2. Classification des titres et revenus y afférents :

Le portefeuille des titres est composé de :

<u>Titres de transaction</u> : ce sont des titres qui se distinguent par leur courte durée de détention (inférieure à 3 mois) et par leur liquidité.

<u>Titres d'investissement</u> : il s'agit des titres acquis avec l'intention de les détenir durablement. Ils sont enregistrés pour leur prix d'acquisition, frais d'achat exclus.

<u>Titres de placement</u> : ce sont les titres qui ne répondent pas aux critères retenus pour les titres de transaction ou d'investissement.

Ces titres sont comptabilisés à leurs valeurs d'acquisition. L'encours présenté dans ces indicateurs est déterminé net des provisions constituées et affectées aux titres d'investissement.

Les revenus du portefeuille des titres sont comptabilisés en tenant compte de la séparation des périodes. Ainsi, les intérêts à recevoir sur les bons du Trésor souscrits sont inclus dans la valeur des titres et constatés en résultat de la période. Les dividendes sont constatés dès le moment où le droit en dividendes est établi.

Les plus-values sur cession des actions sont comptabilisées dans le poste financier « solde en gains et pertes et correction des valeurs sur portefeuille d'investissement »

2.3. Règles de comptabilisation des opérations en devises :

Conformément aux dispositions prévues par les normes comptables sectorielles des établissements bancaires, ces indicateurs d'activités sont arrêtés en tenant compte des créances et des dettes en devises et de la position de change en devises converties sur la base du dernier cours de change interbancaire du mois concerné. Les gains et pertes de change résultant de la réévaluation de la position de change sont pris en compte dans le résultat de la période.

2.4. Encours des crédits :

L'encours des crédits est présenté compte tenu des créances rattachées et net des agios réservés et des provisions constituées sur les créances douteuses à la fin de chaque période.

2.5. Encours des dépôts :

Les dépôts de la clientèle sont présentés compte tenu des dettes rattachées.

2.6. Emprunts et ressources spéciales :

Les ressources spéciales sont composées des fonds budgétaires et des lignes de crédits extérieures. Elles sont présentées compte tenu des dettes rattachées.

3. FAITS MARQUANTS A LA FIN DU 1^{ER} TRIMESTRE 2023:

A la fin du 1^{er} trimestre 2023, les indicateurs d'activité ont évolué comme suit :

- Les crédits à la clientèle (nets des provisions constituées) ont atteint 5.337.197 mille dinars au 31/03/2023, contre 4.885.358 mille dinars au 31/03/2022, soit une augmentation de +9,2%.
- Les dépôts de la clientèle sont en croissance de +10,1% passant de 4.810.485 mille dinars au 31/03/2022 à 5.295.190 mille dinars au 31/03/2023. Cette croissance est générée essentiellement par l'augmentation des dépôts à terme de +18,8% et des dépôts d'épargne de +7,1%.
- L'encours des ressources spéciales a diminué de -17,8% passant de 395.292 mille dinars au 31 Mars 2022 à 324.761 mille dinars au 31 Mars 2023.

- Les produits d'exploitation bancaire ont augmenté de +25,3% pour atteindre 190.114 mille dinars au 31 Mars 2023 contre 151.742 mille dinars au 31 Mars 2022. Cette hausse concerne principalement les intérêts +31,7%.
- Les charges d'exploitation bancaire sont en hausse de +40,4% passant de 56.177 mille dinars à fin Mars 2022 à 78.884 mille dinars à fin Mars 2023.
- Le Produit Net Bancaire a atteint à la fin du 1^{er} trimestre 2023 un montant de 111.230 mille dinars, contre 95.565 mille dinars à la fin du 1^{er} trimestre 2022, soit une progression de +16,4%.
- Les charges opératoires ont augmenté de +7% pour atteindre 38.210 mille dinars au 31/03/2023 contre 35.702 mille dinars au 31/03/2022.